



La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?



Chers adhérents,

Face à une économie de l'information qui produit abondance et bruit, la réponse que peut apporter un service de documentation musicale n'est certainement pas le vide et le silence. Si la musique existe et existera encore dans nos bibliothèques ou médiathèques (ce qui revient à dire dans nos régions, villes, quartiers ou rues), c'est qu'elle continuera à y être représentée (collections physiques ou numériques, services d'accès ou d'expérimentation, musique vivante ou animée), jouée, rencontrée, appropriée, ou tout simplement vécue.

Nous savons tous qu'il existe une très grande disparité de l'offre musicale en bibliothèque. Cette disparité est à la fois liée à une répartition

raisonnée de nos rôles et missions (formation et valorisation au sein de la Cité de la musique, recherche et documentation au sein de la Médiathèque de l'Ircam, collecte et conservation au sein du Département de l'audiovisuel de la Bnf, pour ne citer que ces trois exemples), mais elle est le plus souvent due à une appréciation différente des services à offrir à une population dans la proximité d'un quartier, d'une ville ou d'un département (combien de médiathèques musicales pleurent encore des collections de partitions et de vidéos qu'elles n'ont jamais connues ?).

Même si certains principes généraux ont été partagés sur le plan de l'idée (le concept de médiathèque musicale par exemple), force est de constater que ces idées ne se sont pas traduites uniformément sur le terrain (intégrant par exemple dans toutes les bibliothèques musicales des partitions, des fonds vidéo aux côtés des autres imprimés ou des disques).

Cette « géodiversité » documentaire nous permettra-t-elle de mieux résister aux assauts d'une offre numérique abondante ? J'en doute. Pas plus que si nous avons mis en place une sorte de « franchise » documentaire (même enseigne, mêmes contenus, mêmes services) sur l'ensemble du territoire.

Car ce qui est en jeu aujourd'hui ce sont les moyens humains, technologiques ou matériels qui sont mis en œuvre pour construire un service aux usagers qui ne soit plus monolithique (basé sur la seule collection physique et le prêt), mais puisse devenir protéiforme (c'est-à-dire souple et évolutif, à l'écoute des changements et des nouveaux usages).

L'enjeu n'est plus seulement celui de représenter la musique sous tous ses supports et contenus, mais de revendiquer un rôle de contributeur à la chaîne de savoirs ou d'expériences musicales, une place de créateur de circonstances et de « façonneur » de





ACIM

Bulletin de liaison électronique

N° 05 - juillet 2009

La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

goûts. A la constitution de collections visant à rassembler les savoirs sous un même toit (la bibliothèque), succède la convergence des savoirs qui s'agglomèrent au sein d'un réseau.

Les bulletins de l'ACIM 2009 sont aussi l'occasion de vous communiquer les premières transcriptions de nos Rencontres nationales de l'année en cours. Il s'agira d'une sorte de feuilleton d'été qui se poursuivra jusqu'à la publication intégrale de ces documents, puis à leur communication en ligne sur notre portail.

Ces premières transcriptions sont suivies d'un bilan chiffré sur la participation à ces journées.

Une rubrique débat s'ouvre également ce mois-ci afin de donner aux membres de l'ACIM l'occasion d'y exprimer leurs opinions, idées ou réflexions les plus contradictoires, avec bien sûr la possibilité d'un droit de réponse. Elle est inaugurée de façon pour le moins tonitruante avec le point de vue de Frédéric Lemaire sur les espaces musiques différenciés dans les médiathèques et la réaction qu'il a suscitée chez Gilles Pierret.

Autre enjeu professionnel : la formation. Avec une première, puisque l'ACIM s'associe au Festival "Météo" (Mulhouse Music Festival), à l'ABF, et aux Bibliothèques de Mulhouse pour vous proposer une immersion dans le monde des musiques expérimentales.

**Musicalement vôtre,
Arsène Ott,
Président de l'ACIM**

Directeur de publication : Arsène Ott
Tél. 03 88 78 80 47 – Mél. ao.acim@gmail.com

Rédaction : Patrick Goczkowski, Frédéric Lemaire, Arsène Ott, Gilles Pierret

Transcription des interventions des Rencontres nationales : Béatrice Pedot, de Marges et paperoles

Crédits Photographiques : Arsène Ott

Légendes :

- Concerts à la Médiathèque ;
- Eléments de scénographie issus de l'exposition "Cadavres exquis" réalisée par les Rhubarbus – Médiathèque de Strasbourg Centre ville ;
- Rideau de scène BnF





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

Sommaire :

1 - Rencontres nationales des bibliothécaires musicaux, Paris 2009 - « Le temps des cigales »

**1re partie : transcription des interventions du début de la matinée du
lundi 23 mars 2009 à la BnF
(p. 5)**

1.1 ALLOCUTIONS DE BIENVENUE (P. 5)

- *Jacqueline Sanson*, directrice générale de la Bibliothèque nationale de France (BnF)
- *Arsène Ott*, président de l'ACIM
- *Francis Pilon*, chef du bureau des bibliothèques, de la lecture publique et du multimédia, Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris

1.2 LE NUMÉRIQUE ET LES BIBLIOTHÈQUES (P. 11)

Présidence de séance : *Isabelle Giannatasio*, directrice du département de l'Audiovisuel (BnF)

□ **Bibliothèques et économie numérique**

Fabien Plazannet, chef du département des politiques documentaires et patrimoniales, direction du Livre et de la Lecture

□ **Le schéma numérique des bibliothèques**

Catherine Dhérent, adjointe chargée des questions scientifiques et techniques auprès du directeur des services et des réseaux, BnF

2 - Nous étions 300 : quelques données chiffrées concernant la participation aux Rencontres nationales des bibliothécaires musicaux à Paris en 2009 / Patrick Goczkowski

(p. 18)





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

**3 - Débat : Vers la fin des secteurs musique dans les médiathèques ?
Chiche ! / Frédéric Lemaire**

(p. 22)

**4 - Débat : Réponse à Frédéric Lemaire : La musique (« la discothèque »)
est-elle soluble dans la bibliothèque ? / Gilles Pierret**

(p. 26)

**5 - Musiques nouvelles en bibliothèque : journées d'étude du mardi 25
août et du mercredi 26 août 2009 à la Bibliothèque municipale de
Mulhouse, organisées par le Festival "Météo" (Mulhouse Music Festival)
en collaboration avec l'ABF, l'ACIM et les Bibliothèques de Mulhouse**

(p. 29)





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

1 - Rencontres nationales des bibliothécaires musicaux, Paris 2009 - « Le temps des cigales » 1re partie : transcription des interventions du début de la matinée du lundi 23 mars 2009 à la BnF



1.1 ALLOCUTIONS DE BIENVENUE

□ ***Jacqueline Sanson*, directrice générale de la
Bibliothèque nationale de France (BnF)**

Au nom du Président Bruno Racine, je vous souhaite la bienvenue.

Je vous adresse avant toute chose toutes mes félicitations pour être venus si nombreux ce matin. Bravo ! La Bibliothèque nationale de France est en effet très heureuse d'accueillir cette première journée des rencontres annuelles des bibliothécaires musicaux.

Le fait de voir associées l'ACIM, la Bibliothèque nationale de France, la Cité de la Musique, la Mairie de Paris, la Bibliothèque publique d'information, l'Association des bibliothécaires français pour la réalisation de ces deux journées, le fait de vous voir nombreux aujourd'hui montrent, s'il le fallait, l'importance de ces Rencontres.

Il n'y a rien d'étonnant à cela tant nos professions évoluent dans un contexte en pleine mutation, et tant le besoin d'informations, le besoin d'échanges sont grands.

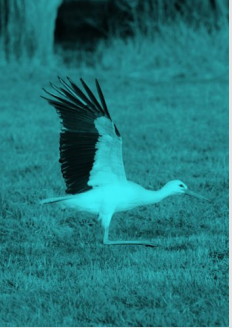
Le numérique est, évidemment, au cœur de ces bouleversements. Et le domaine qui est le vôtre, celui de la musique, de la musique enregistrée et de l'audiovisuel est en première ligne face à cette révolution qui modifie en profondeur les usages et les attentes du public, notamment en bibliothèques.

Fabien Plazannet et Catherine Dhérent livreront quelques clés de compréhension de ce contexte et des réflexions qui sont menées actuellement autour de cette question du numérique et des bibliothèques.

Mais pour les praticiens que vous êtes, l'interrogation première induite par le numérique est d'ordre juridique : que peut-on faire aujourd'hui lorsqu'on est responsable d'une collection de phonogrammes, de partitions, de vidéogrammes ? Je sais que la table ronde de cette fin de matinée est très attendue et je ne doute pas qu'elle apporte nombre d'éclaircissements.

Je reviendrai quelques instants sur la Bibliothèque nationale de France. Vous savez qu'elle a pour missions essentielles de collecter, de préserver et de cataloguer notre patrimoine national. Avec le dépôt légal de l'Internet, avec le magasin numérique SPAR, avec la question du traitement documentaire appliqué aux ressources numériques, vous verrez cet après-midi les derniers développements mis en œuvre par la Bibliothèque nationale de France pour mener à bien ses missions.





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

Mais une des missions tout aussi essentielle de la Bibliothèque nationale de France est d'être au service du public. Et elle l'est aujourd'hui plus que jamais, que cela soit à travers la rénovation du site Richelieu ; à travers sa bibliothèque d'étude du haut-de-jardin, qui va connaître des évolutions sensibles dans les années à venir ; ou encore évidemment à travers sa bibliothèque de recherche en rez-de-jardin. Mais elle l'est, aussi, de plus en plus à distance, à travers sa bibliothèque numérique en ligne Gallica. Celle-ci mène en effet un ambitieux programme de numérisation d'ouvrages imprimés. Mais 2009 marque également une étape importante puisque cette année voit l'ouverture de Gallica aux documents sonores et, bientôt, aux documents audiovisuels.

La Bibliothèque nationale de France avait pris quelque retard dans les domaines de la diffusion en ligne du son et de l'audiovisuel – il faut le reconnaître –, mais c'est un retard qu'elle entend désormais combler avec la mise en ligne progressive d'une part importante de son patrimoine sonore. Ce patrimoine est immense comme vous le savez. Constituée de plus d'un million de phonogrammes, c'est l'une des collections les plus riches au monde, et il nous paraît important de pouvoir partager ce patrimoine national avec le plus grand nombre. Il en sera question cet après-midi également.

Mais je n'oublie pas que la vocation première de l'ACIM, organisatrice de ces rencontres, est la coopération entre professionnels de l'information musicale. Et la Bibliothèque nationale de France ne peut qu'être sensible à cet appel, elle, dont le département de la coopération mène, en étroite collaboration avec la direction du Livre et de la Lecture, une intense politique de coopération au plan national. Coopérer, c'est rassembler les énergies, c'est fédérer les projets : en cela, nos actions sont complémentaires et je pense que nous avancerons d'autant mieux dans la résolution des difficultés que nous pouvons connaître les uns et les autres dans l'accomplissement de nos missions que nous le ferons ensemble.

L'ACIM fête, cette année, ses vingt ans. Je me réjouis que votre association ait choisi la Bibliothèque nationale de France et la Cité de la Musique pour célébrer cet anniversaire, ce qui nous vaut cette assistance nombreuse ce matin, et je vous souhaite à tous de bons travaux, de stimulants échanges et deux fructueuses journées.

□ **Arsène Ott, président de l'ACIM**

Le bruit numérique

Tout d'abord, j'aimerais adresser mes remerciements aux partenaires avec lesquels nous avons co-organisé ces rencontres professionnelles : la Bibliothèque nationale de France, et en particulier le Département de l'audiovisuel, la Médiathèque de la Cité de la musique et la Mairie de Paris (ces trois partenaires ont élaboré avec nous le contenu du programme), l'Association des bibliothécaires de France,





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

qui apporte un soutien logistique à chacune de nos rencontres, et l'ensemble des lieux qui ont accepté d'accueillir les participants de ces rencontres dans le cadre de visites découvertes.

Je remercie également les intervenants, qui partageront avec nous leurs projets, leur capacité d'analyse ou leur expertise dans les domaines qui sont les leurs, et les membres du CA de l'ACIM. Chaque rencontre nationale nous sollicite d'une façon différente et nous implique tour à tour dans l'organisation. Malgré l'évidence trompeuse d'une telle journée – le fait d'être ici devant vous, de vous voir assis, de savoir les intervenants présents à nos côtés –, il y a aussi des moments de doute, de vaines tentatives, de craintes quant à notre façon de communiquer ou quant à notre capacité à vous accueillir, mais, aussi, d'autres où la chance nous sourit, des coïncidences et des convergences qui précisent les intentions que nous avons. Certains d'entre nous se sont sentis guettés par le syndrome du *burn out* (expression empruntée à Éric Dupin, auteur du blog bien nommé : presse-citron.net). Alors oui, merci à nos partenaires directs pour l'organisation de ces rencontres, merci aux membres du CA qui n'ont pas compté leurs heures pour qu'elles puissent avoir lieu.

Et au final, merci à vous ici présents, pour votre intérêt, votre curiosité « déplacée » – je pense à ceux qui viennent de Suisse, d'Espagne –, merci à vous pour votre fidélité, puisque depuis 2006 vous cherchez avec nous à apprivoiser le futur, vous scrutez les figures de l'amateur ou encore vous avancez au rythme du swing des bibliothécaires musicaux. Merci aussi à tous ceux qui découvrent ces rencontres, puisque cette année nous sommes près de 320 inscrits pour ces deux journées.

Prendre des voies de gaspillage

Ensuite, je souhaiterais chevaucher l'un de mes dadas, en partant de votre trajet ou de votre déplacement jusqu'ici.

Les uns auront adopté une méthode précise, préétablie, se laissant guider par leur GPS, en imprimant à l'avance leur itinéraire à partir de Google Earth, ou encore en utilisant une bonne vieille carte routière, le plus souvent sans doute en choisissant le train, puis en empruntant le métro. Le tracé n'est pas de tout repos, votre ombre vous a sans doute abandonné en chemin, mais vous avez pu vous laisser aller à la lecture, à la musique... et surtout vous êtes ici et parmi nous ce matin.

Les autres, plus familiers des lieux ou plus proches, auront choisi d'arriver ici au petit bonheur la chance, en se fiant à leur mémoire visuelle, en empruntant des « voies de gaspillage »¹, quittant les itinéraires conseillés pour bifurquer vers des routes ou des trottoirs plus ensoleillés ou abrités, choisissant de dévier leur trajectoire initiale pour faire un crochet par des endroits marqués par le souvenir ou la découverte. « *Tiens quelque chose a changé... je ne reconnais plus cet endroit...* », ce qui fait que les plus proches,

1 Michel Serres, *Les Cinq sens*





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

arrivent souvent en retard, car d'une certaine manière ils sont plus lointains... Leur chemin étant parsemé de connaissances, ils sont invités à bifurquer à tout bout de champ.

De la même manière, la culture est une affaire d'orientation² qui tient précisément à notre façon de passer, pour citer Michel Serres : « *Passer la forêt sans considérer les arbres, sans voir ce que nous faisons aux arbres par l'opération de passer* »³. Cela a son efficacité, offre sa part de confort, de rapidité et de sécurité, on peut ainsi se couper du monde, avoir tout simplement le sentiment d'être transporté.

Une autre façon de passer serait au contraire de chercher à dévier de sa trajectoire, de bifurquer, de naviguer au petit bonheur la chance à la façon d'Ulysse ou d'avancer furtivement comme le fait le personnage du Stalker dans le film de Tarkovski. Des voies de gaspillage justement.

Du bruit numérique⁴ au silence

La vitesse a modifié notre façon de voir le monde. Les paysages défilent derrière des vitres de toutes sortes (voiture, train, avion, télévision) et s'adaptent même à cette vision accélérée et transportée.

De la même manière, la musique, les informations, la culture défilent aujourd'hui derrière ces fenêtres ouvertes sur le monde que sont les écrans d'ordinateurs et, aujourd'hui, ces écrans de poche que sont les téléphones portables.

Ainsi, la musique y est vue ou entendue de plus en plus vite, on la perçoit de plus en plus loin, comme si elle devenait plus petite, disséminée en de multiples formats. Alors de peur de ne pouvoir retenir les choses, nous essayons de tout voir, de tout capter. À défaut d'avoir prise sur la musique elle-même, nous emmagasinons ses avatars pour des jours meilleurs que nous ne connaissons peut-être jamais, car nous sommes en permanence aspirés en avant vers de nouvelles choses à capturer. Nos disques durs sont comme des « barbabapas », ils agglutinent avec gourmandise toute la musique disponible, même si cela va le plus souvent au-delà de notre capacité à écouter, à mémoriser, à marquer les plages musicales sélectionnées d'un sentiment, d'une sensation, d'une émotion ou d'un savoir.

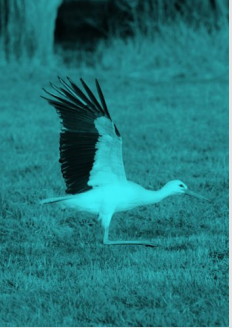
Coïncidence : à cette boulimie de culture, répond, aujourd'hui, à Paris la rétrospective des expositions *Vides*, depuis celle d'Yves Klein en 1958, qui se tenait dans une dizaine de salles du Musée national d'Art moderne. Yves Klein, compositeur de la symphonie *monoton-silence*, œuvre qui « *était destinée à créer "le silence-après" [...] qui donne la "chance" [...]* ». De même, l'exposition *Vides* cherche à « *Faire surgir du vide ce dont il est plein* » (Yves Klein).

2 Traverser la musique ? Arsène Ott – Toulouse 2008 : http://www.acim.asso.fr/IMG/pdf/2008_Arsene_Ott.pdf

3 Michel Serres, *op. cit.*

4 J'emprunte cette notion à la photographie numérique, où l'on parle de bruit lorsque l'image laisse deviner les pixels.





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

Il est nécessaire de se donner du temps pour constituer une discothèque, une bibliothèque, pour errer en écoute sur Last.fm ou sur toute autre radio. Il faut de l'espace, du silence pour s'approprier un savoir, pour créer un attachement.

Ainsi face à la frénésie culturelle, il est important de ménager des espaces, des moments de rencontre et d'échange, comme celui d'aujourd'hui.

Ce temps des cigales est alors le temps de trouver d'autres chemins pour s'attacher à une oeuvre, suspendre l'action, errer en pensée, accepter de bifurquer.

Culture du bien ou culture du lien

Ce silence, ce vide que l'on remplit en pensée, n'a rien d'une sieste. Il ne s'agit pas de se transformer, l'espace d'un jour ou deux, en doux rêveur. Bien au contraire, nous essayons de faire en sorte que l'avenir de la musique en bibliothèque ne soit pas celui d'une belle endormie, que l'on ne pourrait croiser qu'en rêve. Nous souhaiterions même aller réveiller « La belle au bois dormant », si chère à Walt Disney, qu'il a fait en sorte de réfrigérer pour attendre, encore bien des années, la venue de son prince charmant avant de s'éveiller au monde ou au domaine public.

C'est pourquoi le temps des cigales est celui d'une autre efficacité, une sorte de gaspillage productif, celui d'une « revanche de la coopération » qui se joue à travers les rassemblements et les échanges que nous organisons.

Action de coopération professionnelle qui prend tout son sens dans une société de consommation où l'on crée de la séparation, où la retraite dorée des uns spéculent sur le temps flexible des autres, où l'information risque de plus en plus d'être engluée dans la concurrence, où les papillons dorés de la finance internationale se sont brûlés les ailes au bûcher des vanités.

Répondre à la rareté par l'abondance, à l'extension du domaine de la solitude par l'exubérance du savoir, voire de la musique : la coopération musicale relie les professionnels, les publics et les créateurs. Elle est ce pont, cette table partagée, cette copropriété, qui à la fois nous rassemble, marque notre singularité et nous libère.

Trouver un équilibre entre la culture de la rareté ou du bien et la culture de l'abondance ou du lien est un des axes majeurs de ces journées : il n'est pas fortuit que les deux tables rondes proposées explorent ces deux directions : la gestion de la rareté et celle de l'abondance.

Alors le temps des cigales... c'est aussi affirmer qu' « *il nous faut un rien de trop pour être* », pour citer Shakespeare dans le *Le Roi Lear* (citation que j'ai cueillie dans *La Société de consommation* de Jean Baudrillard).





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

Un mot d'explication sur les visuels qui ont servi à illustrer notre programme. Il s'agit d'éléments de scénographie issus de l'exposition *Cadavres exquis*, réalisée par les Rhubarbus, à la Médiathèque de Strasbourg Centre ville. Il me semble que la démarche de création collective, propre aux cadavres exquis, pourrait être une très belle métaphore de notre travail de coopération durant toute l'année.

Bonnes rencontres nationales à toutes et à tous.

□ Francis Pilon, chef du bureau des bibliothèques, de la lecture publique et du multimédia, Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris

Je m'associe, moi aussi, au bravo et aux remerciements que nous devons à l'ACIM. C'est un vrai plaisir de vous voir aussi nombreux et je remercie tout particulièrement Jacqueline Sanson de nous accueillir au sein de la BnF.

Les liens entre l'ACIM et la ville de Paris sont anciens et étroits. Plusieurs d'entre nous participent de manière active aux travaux de l'ACIM : je citerai Gilles Pierret, responsable de la Médiathèque musicale de Paris et vice-président de l'ACIM, Catherine Soubras et Pascale Sanz, chargées de musique au sein du département politiques documentaires et secrétaires de l'ACIM. C'est donc un lien actif que nous entretenons avec l'association. Je crois que ce lien tient aussi à la configuration du réseau des bibliothèques de la ville de Paris. Nous avons un réseau de 55 bibliothèques généralistes de prêt et, en leur sein, quelque 35 départements musicaux, appelés traditionnellement discothèques. Ce réseau est une des forces des bibliothèques de la ville de Paris car il permet d'offrir un volume documentaire extrêmement riche : 35 départements musicaux, cela signifie pour les phonogrammes 110 000 titres, 550 000 exemplaires, 40 000 partitions, 20 000 méthodes musicales et autres documents.

C'est une richesse en volume et quantité mais aussi en qualité et diversité. L'utilisateur qui va sur le portail de la ville de Paris trouvera la pépite qu'il recherche, souvent indisponible dans les circuits commerciaux ou dans les fonds des éditeurs et diffuseurs. Cette offre est disponible en prêt mais nous avons également la capacité de conserver et de mettre en valeur des fonds musicaux : je pense, par exemple, aux collections de la Médiathèque musicale de Paris qui sont extrêmement importantes. À ce titre, elle conserve un fonds de 4 000 78 tours qui a été numérisé et que nous mettons progressivement sur le portail de nos bibliothèques. Le public pourra entendre et écouter l'ensemble de ce patrimoine. Il est, alors, bien dans le rôle des bibliothèques de la ville de Paris d'être partenaires de l'ACIM et de suivre de près ses travaux.

La configuration du réseau – précisément parce que c'est un réseau – nous permet d'avoir une véritable force liée à la mutualisation des informations et des compétences de chacun. Nous avons une capacité à écouter, à évaluer, à analyser : dans une organisation commune, une douzaine de groupes d'écoute recouvre l'ensemble des genres musicaux. C'est un atout extrêmement précieux qui permet deux fois par

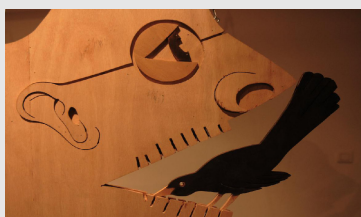




La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

mois d'effectuer un choix discographique sélectif, guide important non seulement pour nos discothécaires de la ville de Paris mais aussi pour ceux d'autres établissements.

Excellentes journées, venez nous rejoindre dans nos bibliothèques si vous en avez le temps et à bientôt.



1.2 LE NUMÉRIQUE ET LES BIBLIOTHÈQUES

Présidence de séance : *Isabelle Giannatasio*, directrice du département de l'Audiovisuel (BnF)

□ Bibliothèques et économie numérique

Fabien Plazannet, chef du département des politiques documentaires et patrimoniales, direction du Livre et de la Lecture

Je voudrais également commencer mon intervention en remerciant les organisateurs de l'ACIM pour nous avoir invités à participer à ces rencontres.

C'est impressionnant pour le non-spécialiste des questions musicales que je suis d'intervenir devant vous. Heureusement, il m'a été demandé de parler de questions plus générales, c'est-à-dire de l'évolution du numérique et de l'impact qu'il a aujourd'hui sur les bibliothèques et des réponses que le ministère de la Culture et l'État, de façon plus générale, essaient d'apporter parmi tant d'autres acteurs.

La situation des bibliothèques change – c'est un lieu commun de le dire – et le numérique entraîne des réformes assez profondes. C'est une triple remise en cause pour les bibliothécaires :

- une remise en cause d'abord professionnelle : les compétences des bibliothécaires ne sont plus aujourd'hui les mêmes que celles qu'ils devaient posséder il y a une décennie et nous ne sommes pas au bout de cette évolution ;
- une remise en cause institutionnelle : le passage au numérique fait que les acteurs changent, les bibliothèques ne sont plus isolées dans leur domaine ; d'autres acteurs arrivent, d'autres institutions culturelles avec lesquelles il faut travailler et avec qui il y a des opportunités de coopération, les opérateurs du privé sont beaucoup plus présents qu'il y a 30 ans ;
- une remise en cause culturelle : ce sont les façons de penser et d'aborder les problèmes qui changent.

Ce passage au numérique nous fait basculer d'une logique de collection bien définie, matérielle, tangible et rassurante (symbolisée dans le domaine du livre par la loi sur le prix unique de 1981 qui donnait un cadre général assez sûr) à une logique où ce sont non plus les collections mais les droits, les services, les publics qui prédominent et où tous les médias entrent en interactions.





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

Le ministère de la Culture est soumis à ces évolutions. L'année 2009 est une année de changement pour l'État, en général, et pour le ministère de la Culture en particulier. La direction du Livre disparaîtra dans les prochaines semaines pour devenir un service du Livre et de la Lecture, intégré au sein d'une nouvelle direction, la « direction des médias et des entreprises culturelles ». Cette évolution peut, de prime abord, paraître surprenante : elle l'est moins si on réfléchit au rapprochement qui va intervenir pour des établissements aussi importants que celui qui nous accueille, la Bibliothèque nationale de France (BnF), et d'autres établissements publics comme l'Institut national de l'audiovisuel (INA) ou le Centre national du cinéma (CNC). Nous sommes dans une logique de rapprochement technique et de mutualisation de contenus et le secteur de l'imprimé, secteur phare des bibliothèques, tend à prendre un peu moins d'importance qu'il y a encore quelques années. Nous sommes dans un brassage de données et de services où beaucoup d'échanges sont possibles, à créer ou à expérimenter.

Les réponses de l'État aux questions évoquées par le numérique se font sur un temps relativement long car elles sont déjà entamées depuis plusieurs années.

Nous pouvons définir deux grands types de réponses :

- L'évolution des dispositifs réglementaires et techniques qui permettent d'accompagner l'essor des bibliothèques. Je citerai 4 exemples de dispositifs qui ont évolué ces dernières années ou qui sont en cours d'évolution :

- le concours particulier pour les bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation :

Ce dispositif, qui existe depuis une vingtaine d'années, constitue une aide de l'Etat aux collectivités territoriales dans les opérations d'investissement en faveur des bibliothèques. Il a évolué de façon importante avec le décret du 11 octobre 2006 et nous arrivons, cette année, au terme de cette évolution puisque dans les mois à venir une circulaire du ministère va achever son processus. En matière de numérique, le nouveau dispositif prévoit, d'une part, le financement des opérations de numérisation des collections, quel qu'en soit le support et, d'autre part, le soutien à la création de nouveaux services aux usagers utilisant l'informatique. Nous voyons là une ouverture à des services et des supports nouveaux.

- le dépôt légal :

Ce dispositif, encore plus ancien, a toujours été en évolution mais l'est encore plus ces dernières années avec, d'une part, la loi sur le droit d'auteur et les droits voisins du 1^{er} août 2006 qui a créé le dépôt légal de l'Internet et le décret du 13 juin 2006 qui permet désormais de substituer au dépôt légal des imprimés un dépôt légal de fichiers numériques, sous réserve d'un double accord du déposant et du depositaire. Enfin, nous espérons tous que l'année 2009 verra la parution du décret d'application de la loi de 2006 sur le dépôt légal de l'Internet. Ce délai de 3 ans peut paraître long comme temps d'application mais des difficultés





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

techniques sont encore à maîtriser ainsi que des problèmes de partage de collectes entre institutions qui ne se posaient pas avec la même acuité il y a encore une quinzaine d'années. Internet est un vaste océan au sein duquel tout le monde peut avoir un rôle à jouer.

- le plan national de numérisation du ministère de la culture :

Ce dispositif dépasse le seul cadre des bibliothèques. Le système de financement des projets de numérisation existe depuis une douzaine d'années au sein du ministère de la Culture. Il a évolué ces dernières années, d'une part, par la création d'axes documentaires thématiques permettant de recentrer les programmes autour de certains objectifs, avec un axe musical qui a permis de financer des projets, comme le Portail de la musique contemporaine ou le Portail des orchestres français, pour leur modernisation et leur évolution et, d'autre part, l'ouverture de ce système, cette année, au financement de services numériques innovants, services encore à construire. Le cadre de l'appel à projets énumère un certain nombre de ces services mais c'est une liste non limitative.

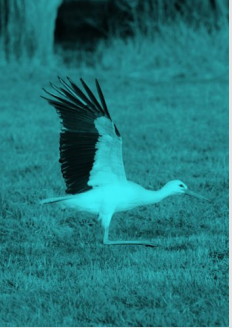
- les aides numériques du Centre national du livre (CNL) :

Créées à partir de 2006, elles s'ouvrent progressivement à d'autres supports. Aujourd'hui, elles sont encore essentiellement centrées sur le livre mais une réflexion est en cours pour étendre ces modalités de financement à d'autres types de supports (dans un premier temps, à la presse, et peut-être ensuite, à l'audiovisuel et à d'autres contenus). Nous sommes là aussi dans une logique de brassage, de mélange de contenus avec des changements importants qu'il va falloir apprendre à maîtriser.

Tous ces systèmes, assez encadrés, sont à connaître mais il faut aussi savoir les utiliser, les pratiquer et cela entraîne, de la part de tous les collègues – aussi bien ceux du ministère de la Culture que des bibliothécaires de terrain, en passant par les établissements publics et les services de l'État en région –, des choix nécessaires. Ces ouvertures de cadres de financement et de cadres réglementaires demandent des lectures de terrain, des interprétations, des choix entre ce qui était fait jusqu'à présent et ce qui est possible aujourd'hui. Nous sommes, certes, dans le temps de l'abondance – pour reprendre le terme de vos rencontres, le temps des cigales –, mais nous sommes aussi dans une gestion un peu plus contrainte, sous certains aspects, et amenés à pratiquer des choix qui ne sont pas toujours évidents.

- À côté des premières réponses de l'État que sont les évolutions des cadres réglementaires et des cadres de financement, une deuxième série de réponses se met en place dans un dialogue beaucoup plus important entre les acteurs. Le numérique nous amène à nous interroger sur nos pratiques professionnelles et les choix à faire. C'est le temps de la concertation, du dialogue entre les professionnels au sein des bibliothèques, au sein d'autres institutions culturelles et avec les professionnels privés, les acteurs industriels avec lesquels nous avons jusqu'à présent des rapports ponctuels lors de certains actes de notre





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

vie professionnelle, par exemple pour les acquisitions, mais avec qui il apparaît aujourd'hui nécessaire de discuter de façon plus continue et sur des sujets extrêmement variés.

Le ministère a créé, depuis trois ans, des groupes de discussion, des cadres de travail. Dans le domaine du livre et de la lecture, c'est le Conseil du livre qui a été le système choisi. Ce conseil, mis en place en 2008, donne la possibilité au public et au privé de se rencontrer, au sein de groupes de travail, pour discuter et trouver des terrains d'entente.

Si ce mode de dialogue, au sein des bibliothèques n'est pas nouveau, il y a probablement encore un chemin important à parcourir. Le dialogue avec les éditeurs, nous l'avons aujourd'hui autour du livre numérique. C'est un rapprochement possible avec la musique, car le monde stable du livre n'est plus ce qu'il était il y a encore quelques années, et nous devons inventer d'autres choses. Ce dialogue avec les professionnels passe aussi par un dialogue renforcé avec les bibliothécaires de terrain. Savoir discuter de problèmes de métadonnées ou de questions juridiques demande d'explorer les réponses que les uns et les autres ont déjà apportées.

Au sein du Conseil du livre, un premier groupe de travail associant éditeurs, libraires, diffuseurs et bibliothécaires travaille sur la question du livre numérique et notamment sur une éventuelle chaîne bibliographique à développer en commun, afin d'éviter qu'un travail similaire ne soit fait plusieurs fois. En matière de bibliothèques, le ministère a proposé, au sein du Conseil du livre, la réalisation d'un schéma numérique des bibliothèques que Catherine Dhérent va vous exposer. Son objectif principal est de dresser un état des lieux et de recueillir les avis des différents acteurs sur la place que le numérique devrait tenir dans les bibliothèques. C'est un processus qui ne s'achèvera vraisemblablement pas en 2009 même si nous souhaitons obtenir des premiers résultats à la fin de cette année. Nous sommes persuadés qu'il se prolongera et qu'il y aura de nombreuses étapes à parcourir ensemble. Cette évolution numérique devrait permettre à tous les bibliothécaires, qu'ils s'occupent ou non de questions musicales, de travailler plus étroitement ensemble. Je pense, à cet égard, que les évolutions des soutiens et des programmes de la BnF sont intéressantes car nous avons tous intérêt à mutualiser nos expériences. Il y a quelques années la musique a été pionnière – il est vrai de façon parfois un peu douloureuse –, mes collègues et moi-même, avons encore beaucoup à apprendre et je ne doute pas qu'à cet égard, ces journées seront fructueuses.

□ Le schéma numérique des bibliothèques

Catherine Dhérent, adjointe chargée des questions scientifiques et techniques auprès du directeur des services et des réseaux, BnF

Au commencement du schéma numérique des bibliothèques était la mission « Livre 2010 », confiée en septembre 2006 à Sophie Barluet. Cette mission a engendré un vaste processus d'enquêtes, d'interviews





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

et de tables rondes jusqu'en février 2007 à Paris et en province. Toute cette masse d'informations a permis de nourrir le rapport remis par Sophie Barluet en juin 2007⁵.

50 propositions figuraient dans ce rapport et concernaient :

- le soutien à l'économie du livre ;
- les enjeux du numérique pour l'écrit, la lecture publique et le patrimoine écrit ;
- les actions de l'État en faveur de la politique du livre et le rôle du Centre national du livre ;
- la nécessité de créer une instance de médiation, sorte de « parlement du livre ».

Le groupe Bibliothèque numérique de France

C'est ainsi que Bruno Racine, président de la BnF, a créé, en septembre 2007, un groupe de travail spécifique appelé « Bibliothèque numérique de France (BNuF) ». On retrouve dans ce groupe, autour du président Bruno Racine, le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des présidents d'associations (ABF, ADBU, ADBGV) et la BnF.

Les sujets présentés, lors des premières réunions, ont été pour les uns tournés vers la BnF et pour les autres vers ses relations et ses programmes avec toutes les bibliothèques du réseau :

- l'état d'avancement de Gallica : Gallica devait-elle s'effacer devant une BNuF ? Ou devenir la BNuF ?
- la carte documentaire numérique (programmes concertés, réseaux thématiques des deux ministères et de la BnF) ;
- les acquisitions électroniques ;
- l'archivage numérique pérenne.

Lors de la réunion du 3 juin 2008, cinq groupes de travail ont été créés (dont un sur la veille qui ne s'est jamais réuni puisque les quatre autres font automatiquement de la veille) et l'objectif du groupe BNuF a été fixé. Il s'agissait de répondre à une des propositions (la proposition 25) de Sophie Barluet qui était d'aboutir à un document formel de cadrage politique pour un « schéma numérique des bibliothèques » à présenter au Conseil du livre nouvellement créé.

Le Conseil du livre

Il a été créé le 12 mars 2008 pour répondre à une des propositions de la mission « Livre 2010 » : la mise en place d'une instance de médiation, sorte de parlement du livre.

C'est un organe interprofessionnel et interministériel, rattaché au ministère de la Culture et de la

⁵ www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/barluet/livre_2010.pdf





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

Communication et présidé par la ministre Christine Albanel, chargé de débattre des grands sujets transversaux (livre à l'école, exportation du livre français, soutien à la librairie, politique numérique) et de mutualiser les études et les expérimentations.

Il a mis en place cinq groupes de travail sur :

- l'évolution de la loi sur le prix unique du livre (président : Hervé Gaymard) ;
- le suivi des préconisations du rapport Patino sur le livre numérique (présidente : Marie-Françoise Audouard) ;
- le schéma du numérique en bibliothèques (président : Bruno Racine) ;
- la situation du livre français à l'étranger (présidents : Olivier Poivre d'Arvor et Marc-André Wagner) ;
- les études dans le domaine du livre (président : Benoît Yvert).

Lors de sa première réunion, le 20 juin 2008, Bruno Patino a remis à la ministre son rapport sur « Le livre numérique »⁶.

Le groupe Schéma du numérique en bibliothèques

Ses objectifs ont été définis dans une lettre de mission de la ministre au président Bruno Racine pour répondre à la proposition 25 du rapport de Sophie Barluet : « Définir un schéma d'orientation du numérique en bibliothèque » :

- établir un bilan de l'action, des moyens et des besoins des usagers et des bibliothèques dans le domaine du numérique ;
- étudier les conditions d'une plus grande harmonisation des politiques nationales et d'une mise en réseau ;
- favoriser le développement de coopérations entre secteurs public et privé.

Il est constitué de membres du Conseil du livre et de personnalités extérieures à ce conseil.

Il compte quatre groupes de travail :

- programmes de numérisation : recensement et concertation (rapporteur : A. Girard) ;
- acquisitions électroniques (rapporteur : A. Colas) ;
- conservation du numérique (rapporteurs : L. Duplouy et O. Rouchon) ;
- évaluation du numérique (rapporteur : S. Jouguelet).

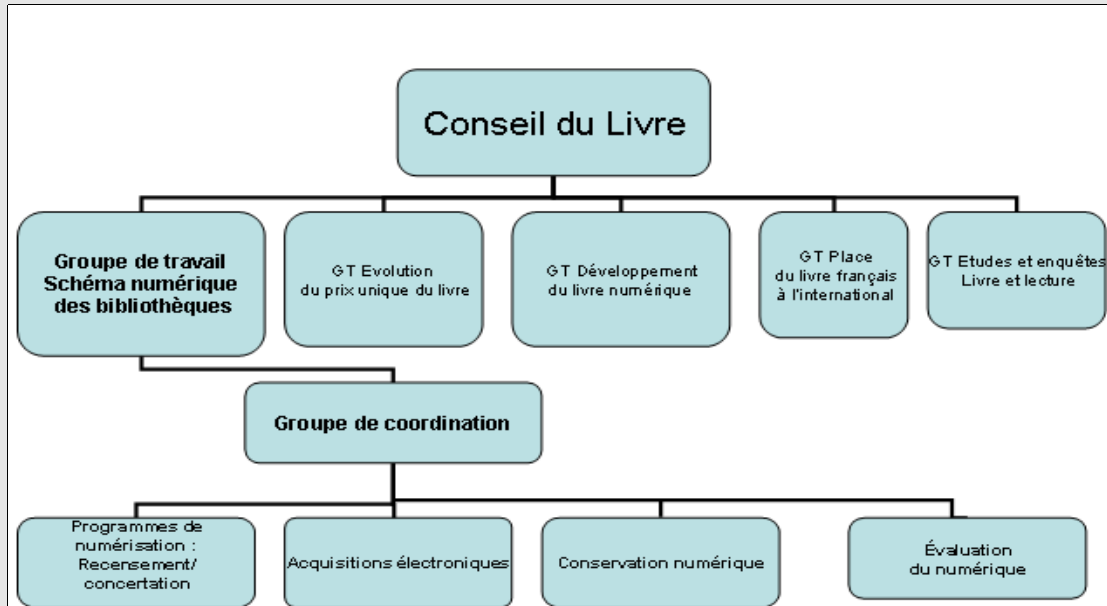
Son co-secrétariat est assuré par Fabien Plazannet (DLL) et Catherine Dhérent (BnF).

6 www.centrenationaldulivre.fr/IMG/pdf/rapportpatino.pdf





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?



Le rythme de travail est variable selon les groupes (en général une réunion par mois, sauf pour les acquisitions électroniques, une par quinzaine). Un rapport final est attendu fin 2009 avec un pré-rapport de chacun des groupes durant l'été.

Une réunion d'harmonisation, qui s'est tenue en janvier 2009, a pointé le souci d'associer davantage les bibliothèques territoriales à l'ensemble de ce travail.

Certains sujets n'ont pas encore été abordés, comme les acquisitions de documents sonores ou audiovisuels ou la formation.

Les premières pistes de recommandations, déjà formulées par le président Bruno Racine lors de la réunion du Conseil du livre du 10 mars 2009, sont les suivantes :

- clarifier le vocabulaire (qu'entend-on même par bibliothèque numérique, archives ouvertes ?), définir des indicateurs communs ;
- contribuer à une culture partagée du numérique en bibliothèques ;
- mieux connaître les centres de ressources, les cartographier et promouvoir leur existence ;
- mettre en place des licences nationales pour les archives électroniques (travaux à venir sur le livre électronique, le son, les vidéos) ;
- identifier des entrepôts de pérennisation numériques nationaux ;
- participer plus activement aux travaux de normalisation nationaux et internationaux ;
- mieux évaluer.





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

2 - Nous étions 300 : quelques données chiffrées concernant la participation aux Rencontres nationales des bibliothécaires musicaux à Paris en 2009 / Patrick Goczkowski

Nous étions au total 300 participants, intervenants compris, lors des Rencontres nationales des Bibliothécaires musicaux qui se sont déroulées les 23, 24 et 25 mars 2009 à Paris. Soit un nombre nettement plus élevé que les années précédentes. Pour mémoire, le nombre de participants à Toulouse en 2008 était de 192.

2.1 REPARTITION PAR JOURNEE

Les deux journées principales ont eu lieu sur deux sites différents : le lundi 23 mars à la Bibliothèque nationale de France et le mardi 24 mars à la Cité de la Musique.

La première journée à la Bibliothèque nationale de France a attiré 275 personnes. La deuxième à la Cité de la Musique en a réuni un peu moins : 221 personnes. Mais il faut tenir compte du fait que la jauge des salles mises à disposition n'était pas identique. Le nombre de places disponibles étant moindre qu'à la BnF, de nombreuses demandes n'ont pu être satisfaites pour cette deuxième journée.

La journée à la Cité de la Musique a pu être précédée ou suivie pour un grand nombre des participants par une visite soit de la Médiathèque de la Cité de la Musique, soit du Centre de Documentation de la Musique Contemporaine, soit encore de la Médiathèque Hector Berlioz du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris.

C'était la première fois que les Rencontres nationales duraient au-delà de deux jours. Pour profiter de la richesse en établissements notamment musicaux de la capitale, des visites d'établissements avaient en effet été proposées la matinée du troisième jour. Ce fut un succès puisque 93 personnes (soit 31 % des participants) ont bénéficié de ces visites :

- soit dans les établissements ou services municipaux de la ville de Paris :
 - 28 à la Médiathèque musicale de Paris ;
 - 18 à la Bibliothèque du cinéma François Truffaut, ouverte en 2008 ;
 - 15 à la Médiathèque Marguerite Yourcenar, nouvel équipement ouvert également en 2008 ;
 - 13 à la Médiathèque Picpus, pôle musical venant d'être rénové ;
 - 8 au Service du document et des échanges et à la Réserve centrale des bibliothèques de la ville de Paris ;
- soit au département de l'Audiovisuel de la BnF :
 - 11 pour la collection de phonographes anciens de la collection "Charles Cros".





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

Le tableau suivant récapitule les résultats par journée :

	1 JOUR			2 JOURS			3 JOURS ⁷	TOTAL
	Lundi	Mardi	Mercredi	Lundi + Mardi	Lundi + Mercredi	Mardi + Mercredi	Lundi + Mardi + Mercredi	
Lundi	77			109	2		87	275
Mardi		21		109		4	87	221
Mercredi			0		2	4	87	93
TOTAL	77	21	0	109	2	4	87	300
%	25,7	7,0	0	36,3	0,7	1,3	29,0	100
1 JOUR	98							98
2 JOURS				115				115
3 JOURS							87	87
TOTAL	98			115			87	300
%	32,7			38,3			29,0	100

On aurait pu penser que l'essentiel des participants se concentrerait sur les deux journées principales du lundi à la BnF et du mardi à la Cité de la Musique. Or si les participants à ces deux journées à la fois mais seulement à celles-ci sont effectivement les plus nombreux, ils ne représentent guère qu'un peu plus du tiers du total (36,3 %). Comme on pouvait s'y attendre, les participants aux trois journées à la fois sont moins nombreux (29 %), mais sans que la différence soit finalement énorme avec les précédents. Par contre les participants à une seule journée sont près d'un tiers (32,7 %), résultat étonnant qui peut s'expliquer par la proximité géographique du lieu des Rencontres nationales pour une grande partie des personnes qui y ont assisté, comme le montre le point suivant.

2.2 REPARTITION PAR ORIGINE GEOGRAPHIQUE

La proximité géographique du lieu des Rencontres nationales est un facteur important dans la participation à celles-ci. Les Rencontres nationales de Toulouse l'avaient largement prouvé en 2008 puisqu'un quart des participants venait de la région Midi-Pyrénées. En 2009, cette proportion tombe à 2,3 % pour les Rencontres à Paris.

Ce phénomène est largement amplifié en 2009 comme le montre le tableau suivant :

⁷ En réalité 2 jours et demi puisque le 3e jour ne concernait que le mercredi matin.





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	RENCONTRES NATIONALES TOULOUSE 2008 %	RENCONTRES NATIONALES PARIS 2009 %
Haute-Garonne (31)	18,7	1,0
Midi-Pyrénées hors Haute-Garonne ⁸	6,8	1,3
Paris (75)	7,3	25,7
Île-de-France hors Paris ⁹	8,9	22,3
France hors départements et régions ci-dessus	57,3	48,0
Etranger	1,0	1,7
TOTAL	100	100

Près de la moitié des participants (48 %) vient de la région Île-de-France alors qu'ils n'étaient que 16,2 % à être des Franciliens à Toulouse. Rien que Paris représente un quart des participants (25,7 %). En 2009, on peut noter aussi la présence de quatre collègues catalans et d'une collègue suisse.

2.3 REPARTITION PAR TYPE D'ETABLISSEMENTS

Comme en 2008, la répartition des participants par type d'établissements montre que les Rencontres nationales des bibliothécaires musicaux touche une très grande diversité d'établissements :

TYPE D'ETABLISSEMENTS	%
Bibliothèques municipales	50,7
Bibliothèques intercommunales	12,0
Bibliothèques départementales	13,7
Bibliothèques de conservatoires	3,3
Autres bibliothèques	10,0
Divers	10,3
TOTAL	100

Les participants proviennent de 195 établissements ou structures différents.

8 Départements 09-12-32-46-65-81-82

9 Départements 77-78-91-92-93-94-95





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

2.4 REPARTITION PAR AFFILIATION

Une majorité des participants relève de l'ACIM. 55,7 % des participants sont des adhérents individuels ou des membres de collectivités adhérentes à l'ACIM. Ce taux atteint près des deux tiers (63,7 %) si l'on y ajoute les membres d'organismes coopérateurs ou de groupes associés de l'ACIM.

ORGANISME D'AFFILIATION	AFFILIATION UNIQUE ¹⁰ %	AFFILIATION MULTIPLE ¹¹ %	TOTAL %
ACIM	48,0	7,7	55,7
ORGANISME COOPERATEUR ¹² OU GROUPE ASSOCIE DE L'ACIM ¹³	4,3	3,7	8,00
ABF	4,7	4,6	9,3
PERSONNELS DES ORGANISMES PARTENAIRES ¹⁴	15,3	2,4	17,7
INTERVENANTS EXTERIEURS ¹⁵	3,7		3,7
INVITES	1,3		1,3
PARTICIPANTS AVEC INSCRIPTION PAYANTE	14,0		14,0
TOTAL	91,3	18,4	109,7 ¹⁶

14 % des inscriptions le sont à titre payant. Ce taux d'inscriptions payantes est relativement constant d'une année sur l'autre : il était en effet de 15,1% aux Rencontres nationales de Toulouse en 2008.

10 L'inscription de la personne n'est répertoriée que sous une seule affiliation, par exemple comme adhérente à l'ACIM

11 L'inscription de la personne est répertoriée sous deux affiliations ou plus, par exemple comme adhérente à l'ACIM et à l'ABF

12 AIBM-France, AFAS, IRMA, Association Opéra, VDL

13 Bibliothécaires musicaux de Picardie, Bibliothécaires musicaux de Midi-Pyrénées, Bibliothécaires musicaux en Franche-Comté, -Thécaires du Nord, -Thécaires de l'Est

14 BnF, Cité de la Musique, Bibliothèques de la Ville de Paris

15 Intervenants ne relevant d'aucun des organismes ci-dessus

16 Le total est supérieur à 100 % (109,7 %), compte tenu des affiliations multiples





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

3 - Débat : Vers la fin des secteurs musique dans les médiathèques ?

Chiche ! / Frédéric Lemaire



Sous ce titre provocateur se cache une réflexion sur nos métiers de bibliothécaires musicaux et un avant-projet collectif destiné :

- d'une part, à tenter de **mettre fin à un hiatus « historique »** entre disco-thécaires et bibliothécaires ;
- de l'autre, permettre **une ouverture et une meilleure adaptation pour un futur incertain** et mouvant dans nos métiers.

Il nous semble important de réagir au plus vite à l'évolution de nos métiers. Les modèles extérieurs de médiathèques, nationaux ou étrangers, s'orientent vers les deux pistes complémentaires suivantes : meilleure projection des contenus à l'extérieur, meilleure convivialité à l'intérieur. Le dernier point sera l'objet de cet article, qui comportera aussi des pistes de réflexion concernant la place des collections musicales dans nos médiathèques. Il peut intéresser notamment toute structure dans laquelle l'espace musique est physiquement séparé du reste de la bibliothèque, cas le plus fréquent.

Dans ce cadre général, l'idée suivante peut émerger : supprimer l'espace physique séparé dévolu aux collections musicales stricto sensu, intégrer ces collections aux espaces adultes... et jeunesse (partie I). Profiter du gain d'espace obtenu pour aménager dans la structure un véritable « espace convivial », lieu de vie culturelle au quotidien (partie II).

3.1 SUPPRIMER LE SECTEUR MUSIQUE ?!

A) Pourquoi ?

- **l'émergence de la musique dans les collections des bibliothèques est récente**, et la structure physique de nos établissements en porte la trace : elle ressemble bien souvent plus à l'ajout d'un membre qu'à une greffe pleinement réussie. Or malgré l'importance de cet art dans la vie de beaucoup, il n'est pas vraiment logique de séparer physiquement un lieu « de genre » de lieux de « classes d'âge ».

- il en découle **des phénomènes gênants** que nous avons pu tous remarquer, et que l'on peut résumer en les caricaturant par : de nombreux conservateurs « contre » la « discothèque » et de nombreuses discothèques « contre » le reste du monde. Je ne détaillerai pas les illustrations pratiques qui en sont la conséquence : elles sont nombreuses, du catalogage au classement, ou des bureaux extrêmement





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

différenciés pour les plus visibles, malgré certains efforts récents de rationalisation/synthèse (ex. : PCDM4).
- la situation n'était pas vraiment préoccupante dans nos métiers quand notre action se traduisait par **des statistiques de prêt avantageuses...** dont les chefs d'établissement pouvaient aussi se féliciter... elle le devient désormais avec des projets récents et sans doute prématurés avec mort (annoncée) du support CD et des médiathèques envisagées « sans » musique, ou presque. Alors que les problématiques liées au livre et à la musique en bibliothèque sont en fait les mêmes... Nous sommes aux avant-postes de la crise des bibliothèques actuelle.

- **l'incertitude quand à l'avenir du support principal** : même si les avis sont encore variés sur la question, il n'en demeure pas moins que le disque compact est en crise. Son importance dans les collections futures est incertaine. Doit-on attendre le « rabougrissement » continu de nos prêts ou de nos sources d'acquisition pour réagir ?

- de la dimension encore dominante de « collectionneurs de CD », **le métier va s'orienter vers un travail de mise en valeur des musiques** qui se fera par une multiplicité d'actions de communication et d'animation. La place physique des collections musicales devrait aller en diminuant dès que les obstacles légaux aux prêts/communications à distance pour nos inscrits seront levés.

B) Comment ?

Schématiquement, nous pouvons envisager **l'intégration des collections** musicales physiques au sein de la bibliothèque « traditionnelle » sous cinq modes : un peu, beaucoup, passionnément, à la folie ou... pas du tout :

- **un peu** : Les bibs musicaux et les « bib-bibs » aménagent un espace fortement dévolu à la musique (ex. : à la place de « l'espace revue » si elles gagnent l'espace convivial). En réponse à une subite inspiration ou à un objectif défini ou adapté à une situation locale, une petite partie des collections se greffe à une collection spécifique (ex. : une zone cinéma « tous supports » ou une zone « poésie » accueillant lieder et autres mélodies/chansons de Ferré et autres Ferrat).

- **beaucoup** : plusieurs espaces de ce type sont aménagés.

- **passionnément** : la tension amoureuse monte encore d'un cran : une collaboration importante est aménagée entre collègues. Ex. : certaines collections classiques d'anthologies historiques intègrent les rayons histoire.

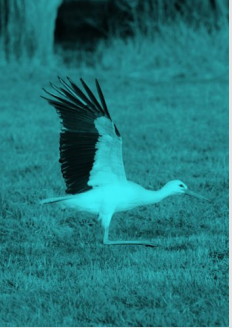
- **à la folie** : la médiathèque entre en fusion et tous les collègues font n'importe quoi : des anthologies de musiques du monde sont greffées physiquement sur des guides du routard en rapport, « La musique au temps de Louis XIII » sur sa biographie. Des packs « découvertes multisupports », déclinables pour adultes ou plus jeunes, mélangent en prêt unique « L'homme qui voulut être roi » de Kipling avec le film de Huston et la musique de Maurice Jarre, Otello de Shakespeare, son Verdi et sa pièce BBC en DVD, des bédés de Loustal avec du jazz. Tiens le livre-CD ça existe déjà... ils ont appris à faire des ponts culturels... dans le commerce...

- **pas du tout** : échange standard espace musique regroupé mais cette fois intégré à l'espace adulte contre une partie de celui-ci (revues ou autres). Cela peut se faire aussi !

(Position personnelle : entre « un peu » et « beaucoup » avec un zeste de « à la folie »)

Un mot sur espace jeunesse et musique. Oups la musique jeunesse était souvent restée en jeunesse... Quand elle est en musique « ça fait bizarre »... En jeunesse non... Ah bon et ça n'est pas pareil pour les adultes ?... En tout cas, dans ce nouveau cas de figure, elle reste ou regagne l'espace jeunesse.





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

C) Des écueils à éviter

Une telle orientation n'est a priori pas sécurisante pour nos métiers et leurs spécificités : ne risquent-ils pas de se « dissoudre » dans le grand moule du « bibliothécaire traditionnel » ?

D'une manière générale, l'importance en tant que telle de la musique, ou la technicité particulière demandée par son maniement actuel et surtout futur, semble **mettre à l'abri les professionnels de ces métiers d'un effacement de leurs compétences**, sans compter la présence, qui perdurera, de structures institutionnelles entièrement dévolues à ce noble art.

Dans les médiathèques, le renfort en personnel des équipes adultes n'empêche en rien la pérennité **d'un pôle organisationnel** où la place forte de la musique est prise en compte. Les solutions envisageables sont diverses.

Par ailleurs la sémantique professionnelle semble parler d'elle-même : le mot de bibliothécaire musical n'est pas tabou et entre dans les mœurs.

D) Des conséquences indirectes intéressantes

- le bibliothécaire musical est plus à même de réagir à des réorientations dans nos missions futures (tournées plus vers l'information, la médiation, le partage) plutôt que de regarder dépité peu à peu diminuer les visiteurs dans son espace dédié (c'est déjà le cas pour les 15-30 ans).
- si une dématérialisation massive se précise, la structure sera plus à même de **s'adapter** rapidement à de nouvelles orientations sans bouleverser à la va-vite sa structure spatiale (humour temps administratif à part...).
- une impulsion forte est donnée dans l'établissement pour un projet porteur pour tous, qui implique toute l'équipe. Cela peut être l'occasion de redéfinir par exemple les politiques et objectifs d'acquisition. Il n'y a pas que les espaces qui bougent...

Bref, nous voilà avec un espace musique déplacé/intégré, comment occuper son ancien emplacement ?

3.2 CREATION D'UN « ESPACE CONVIVIAL »

A) Un lieu de vie...trine

... où chacun pourra à loisir se détendre ou s'informer dans un « salon de thé culturel ».

Aménagement de l'espace :

Ce lieu comporte des équipements susceptibles d'attirer un public diversifié, y compris les jeunes adultes. Il se différencie des tentatives actuelles souvent basées sur quelques distributeurs et revues d'actualité, au mieux une cafétaria « pure et dure »... autre forme de greffe qui n'est pas ou plus tout à fait pertinente pour des médiathèques qui doivent se réinvestir vers notre cœur de métier, en tout cas vers d'autres objectifs qu'être seulement des « supermarchés du prêt ».

- des meubles présentant les derniers numéros des **revues** Adultes, Musique, Adolescents ainsi que le poste « Presse électronique » ;
- plusieurs coins-détente /lecture avec **tables basses** et chauffeuses ;
- des **postes Internet** en accès libre
- un poste de recherche au catalogue (OPAC)





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

- **trois emplacements** (meubles, présentoirs) dédiés à la mise en valeur documentaire des :
 - **animations** en cours (médiathèque / ville) ;
 - événements **d'actualité (veille organisée)** ;
 - **sélections** des bibliothécaires et des lecteurs ;
- une **mangathèque** pour ados et adultes
- un **écran** plat
- quelques **points d'écoute** musicale ou de textes lus
- un petit **auditorium** pour accueillir certaines animations ; il peut être équipé d'une chaîne hi-fi de qualité ;
- une présentation de tous les **documents de communication culturelle de la ville** ;
- des **machines à boisson** de qualité, voire mieux ;
- des **plantes** ou autre composition florale

Un bibliothécaire en accueil est présent en permanence dans cet espace pour assurer un premier contact de qualité avec de nouveaux visiteurs, le renseignement et la surveillance.

Une atmosphère est ainsi créée qui peut être rythmée par différentes formes d'animations.

B) Animations spécifiques

- **ambiances sonores** : une programmation réfléchie suivant les tranches horaires et les publics présents ou à (re)conquérir, programmation pouvant inclure la diffusion de films ou concerts dans le petit auditorium. Elle est faite par l'équipe des bibliothécaires musicaux en remplacement des traditionnels passages de CD en discothèque...
- certaines animations actuelles ou futures (quizz culturels conviviaux avec inscriptions/reinscriptions gratuites pour gagnants ?) pourront y prendre place.
- usage de l'écran plat : informations, promotions d'événements, films muets...

Aucun recrutement n'est nécessaire : modifications organisationnelles au sein de l'équipe en place.

C) Avantages annexes éventuels des réaménagements

- simplification du fonctionnement pour le public (2 points de retour seulement si les retours étaient décentralisés), donc, à personnel égal, marges gagnées sur le nombre des postes retours nécessaires afin de permettre un temps de travail de bureau/mise en valeur globalement plus important.
- synergies et polyvalences améliorées entre les membres de l'équipe, en acquisitions ou au renseignement au public.

Cet espace offrira une vitrine attractive d'actualité, **un confort amélioré pour l'usager**, **une incitation indirecte à l'inscription** et une information plus visible sur les autres équipements et manifestations municipales.

CONCLUSION GENERALE

La multiplication des sources permettant l'écoute et la découverte de la musique marginalisant le rôle dans les médiathèques des espaces musique différenciés, ces réflexions visent à anticiper sur des développements prévisibles dans nos métiers, tout en améliorant le plaisir pour le public de venir dans nos médiathèques. L'emplacement physique des lieux peut être un facteur important qui modifie selon les architectures les réorganisations spatiales (étage, etc.), mais l'idée de base reste la même : gagner de l'espace pour la convivialité du lieu, sans pour autant sacrifier la musique en tant que telle.





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

4 - Débat : Réponse à Frédéric Lemaire : La musique (« la discothèque ») est-elle soluble dans la bibliothèque ? / Gilles Pierret



Je n'aurai évidemment pas de critiques fondamentales à faire sur l'analyse de F. Lemaire sur la place de la musique en bibliothèque, dont les éléments sont assez bien connus, et généralement, partagés par les professionnels : isolement des discothécaires, ignorés des responsables d'établissement peu sensibilisés à la question de la musique en bibliothèque, que ce soit par « atavisme » littéraire ou par manque de formation, culture « monosupport » basée sur le seul disque, etc ... Il me semble pourtant devoir en relativiser certains aspects. Dire par exemple que, le plus souvent, la création d'une discothèque « ressemble plus à l'ajout d'un membre qu'à une greffe pleinement réussie » tient de la

formule, et comme toute formule, ne rend pas exactement compte de la diversité des situations. Cela serait dû à l'émergence « récente » (?) de la musique en bibliothèque - mais qui remonte tout de même à plus de quarante ans : même si l'on sait qu'il n'y a que la moitié des quelque 3 000 bibliothèques municipales qui possèdent des collections de documents sonores (je ne parle même pas d'espace, les statistiques ministérielles retenant comme critère la possession d'au moins 500 documents), la création d'une troisième section consacrée à la musique s'est tout de même imposée dans la grande majorité des établissements de quelque d'importance. Mais, comme le dit très justement Frédéric Lemaire, tant que les statistiques de prêt étaient favorables (au point parfois de servir de « locomotive » à l'ensemble de l'établissement), on ne s'est pas (ou peu) posé la question. Dire pour autant que l'on s'est fourvoyé tient tout de même de l'analyse a posteriori. Replacer tout cela dans une perspective historique serait plus juste. Mais ce n'est pas là l'essentiel.

Que les bases du modèle discothèque de prêt, qui a parfaitement fonctionné jusqu'ici soit aujourd'hui ébranlé par - pour faire simple - la crise du disque ou des supports, voilà bien un fait que l'on ne peut pas contester aujourd'hui. Je suis donc pleinement en phase pour dire avec Frédéric Lemaire que ce n'est pas que la musique qui est en crise (« les problématiques liées au livre et à la musique en bibliothèque sont en fait les mêmes... »), et qu'il faut donc s'orienter vers un travail de mise en valeur des musiques, par une « multiplicité d'actions de communication et d'animation ». Certes. Il s'agit là sans nul doute de la voie à suivre, mais c'est sans doute plus facile à dire qu'à faire. D'abord, parce que c'est tout de même aller vite en besogne, que d'affirmer que tout cela sera possible « dès que les obstacles légaux aux prêts/communications à distance seront résolus »... Certes, mais outre que cela est encore loin d'être le cas, la marche vers la « bibliothèque virtuelle » pose tout de même bien d'autres problèmes, à commencer par l'avenir de la destination du lieu-bibliothèque, et de la mission de socialisation de nos établissements. Et si on a donc bien compris que la place des collections musicales allait aller en diminuant, on est un peu surpris de lire ensuite un texte dont l'essentiel porte sur... l'intégration des dites collections au sein de la bibliothèque ! Ces propositions sont-elles une réponse à la crise actuelle et doivent-elles être considérées comme les bases d'un nouveau modèle, ou s'agit-il simplement de mesures de transition en attente d'autre chose qui reste à inventer ? Sans être trop sévère sur cette (apparente ?) contradiction, qui est un peu la nôtre à tous... on peut tout de même se poser la question.

C'est donc plus sur la méthode et les modalités que je discuterai.

Pour parler très franchement, tout d'abord, le mélange des supports, le voisinage de contenus, tout cela n'est tout de même pas tout à fait nouveau - on se souvient que la Bpi en avait fait son credo, dans les





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

années... soixante-dix, et à sa suite, nombre de BM - même si la formule est ici quelque peu renouvelée. Qu'on applique cela à la musique (comme à autre chose d'ailleurs, pourquoi pas, cela peut tout à fait se défendre. Mais alors, comment dire que rien ne justifie plus de réserver à la musique une place à part, et revendiquer en même temps le maintien de compétences spécifiques qui seraient nécessitées par « *l'importance en tant que telle de la musique* » ou la « *technicité particulière* » qu'elle demande ? Alors que, dans ce système organisationnel, les compétences, les savoir-faire sont mis sur le même plan (qu'il s'agisse de littérature, de cinéma, ou d'arts ou d'autre chose) , la volonté de « maintenir la pérennité d'un « pôle organisationnel » où la place forte de la musique est prise en compte » apparaît comme une acrobatie peu cohérente - et chassez le naturel, il revient au galop, on nous explique que « le mot de bibliothécaire musical n'est pas tabou et entre dans les mœurs » ! Auquel cas, il faudrait aussi créer un bibliothécaire du cinéma, des arts, etc.

Qu'elle soit classique (supports « physiques ») ou virtuelle, qu'elle se présente en prêt ou en écoute sur place, en ligne ou non, la construction et le développement d'une offre de contenus musicaux est beaucoup plus difficile aujourd'hui. Le risque que je vois dans la solution proposée est qu'en la banalisant, en la mettant sur le même plan que d'autres disciplines, on risque de sacrifier la musique, ou, du moins de la réduire à un domaine du savoir comme les autres. Si cette position peut se défendre philosophiquement, c'est là justement ce que je conteste, en reprenant le propos, souvent cité, mais plus que jamais d'actualité, de Michel Sineux qui disait : « il n'y a pas assez de musique en bibliothèque. »

Le « décroisement » de la discothèque (mais aussi des autres sections !) est un préalable ; on a tout à y gagner, nous dit F. Lemaire ; celui-ci favoriserait même la réflexion sur les évolutions futures. L'impact d'un tel choix sur l'organisation générale de la bibliothèque est évident et peut jouer en effet un rôle moteur dans un projet cohérent d'équipe, à condition de penser ce nouvel espace ouvert en terme de convivialité - un aspect essentiel de la question. Mais, outre que cela n'est pas forcément possible partout, redéfinir les missions et les objectifs, comme les politiques d'acquisition, doit pouvoir se faire quelle que soit la distribution de l'espace. Voyez par exemple Viroflay, qui n'a pas opté pour ce réaménagement théorique des espaces proposé à Issy-les-Moulineaux, mais a clairement réussi, en aérant et en facilitant la circulation, à favoriser le passage d'un espace à l'autre, qui se fait insensiblement. Le décroisement y est bien réel, sans pour autant appliquer cette méthode.

Comme quoi la question de la place de la musique en bibliothèque *n'est pas qu'une question d'organisation des collections dans l'espace*, même s'il s'agit là d'un élément essentiel.

Il faut évidemment voir au-delà. Sans avoir la prétention d'y répondre, ouvrons quelques pistes :

- S'agissant précisément tout d'abord, de l'offre physique, développons *l'offre multi-supports* : livres, périodiques, dvd musicaux, partitions - plus encore peut-être - qui sont encore trop souvent insuffisamment présents dans bien des établissements, en intégrant également les nouvelles ressources, à travers une offre dématérialisée qui reste à construire. Continuons de militer - même si cela peut paraître utopique - pour la création de véritables *médiathèques musicales publiques* en région, sur le modèle revisité de la Médiathèque musicale de Paris (MMP), ou au moins le développement d'espaces musicaux dignes de ce nom dans tous les établissements de quelque importance.
- Travaillons au développement de la *conservation* des collections de microsillons, mais aussi de CD, dont l'inventaire doit être fait au niveau de chaque région, préalable à la mise en place de politiques de conservation partagée, suivant l'exemple initié en Midi-Pyrénées ; numérisons les fonds remarquables dans un cadre normalisé, dans l'optique de la mise en place d'un catalogue collectif national ; développons les perspectives que peut offrir la valorisation de ces collections





La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

patrimoniales dans les activités de médiation, en mettant en place des séances d'écoute commentées en direction de publics pas nécessairement mélomanes ou « spécialistes ».

- Organisons les ressources et mettons davantage nos compétences au service des usagers, de plus en plus désireux de services personnalisés, via la participation à des services de renseignements à distance (Bibliosésame).
- Coopérons davantage avec les bibliothèques d'établissements d'enseignement musical (écoles de musique, conservatoires), en travaillant à la mise en œuvre de catalogues collectifs et en développant des actions communes ; œuvrons au rapprochement entre bibliothèques spécialisées et lecture publique, en « dépassant les clivages entre musique écrite et musique enregistrée, entre pratique musicale et culture musicale » (Michel Melot).
- Développons les partenariats.

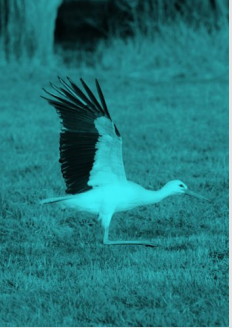
Il y a matière dans tout cela, on le voit, pour que la musique conserve une place spécifique au sein de la bibliothèque, mais si nous voulons mettre en œuvre toutes ces possibilités, il est essentiel de préserver et de développer les compétences qu'ont acquises les bibliothécaires musicaux. La musique est en première ligne dans la configuration de la bibliothèque de demain : c'est à la fois sa faiblesse, car elle est plus vulnérable aux bouleversements que l'imprimé, mais c'est aussi sa force, car elle peut constituer un formidable terrain d'expériences.

Ne renonçons pas à la *spécificité* de la bibliothèque musicale, que nous avons réussi, à force d'énergie à imposer tant bien que mal (même si ce n'est pas partout), ne perdons pas le bénéfice de nos compétences, qui n'ont pu se développer que grâce à la mise en place de cursus de formation professionnelle chèrement défendus et qui ont montré leur valeur et leur adéquation avec les problématiques des collections comme celle des services au public.



Il faut réserver une place plus ambitieuse à la musique en bibliothèque, qui n'a pas tout à fait vocation à être traitée sur le même plan que les autres domaines de la connaissance. Pourquoi, aujourd'hui, au prétexte de la crise actuelle, ce principe, que nous avons défendu depuis près d'un demi-siècle maintenant, devrait-il être abandonné ?





ACIM

Bulletin de liaison électronique

N° 05 - juillet 2009

La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

5 Musiques nouvelles en bibliothèque : journées d'étude



Du mardi 25 août 2009 au mercredi 26 août 2009, à la BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE MULHOUSE 19, GRAND RUE - 68100 MULHOUSE, le Festival "Météo" (Mulhouse Music Festival), en collaboration avec l'ABF, l'ACIM et les Bibliothèques de Mulhouse, propose :

« MUSIQUES NOUVELLES EN BIBLIOTHEQUE »

Les bibliothèques restent pour beaucoup de nos concitoyens une façon simple et peu risquée de découvrir des pratiques culturelles réputées difficiles. Pour l'ensemble des musiques dites expérimentales, la médiathèque joue un rôle fondamental d'initiation et de découverte. Afin d'élargir son action de promotion des musiques improvisées, le Festival Météo propose pour la première fois cette année deux journées d'étude à l'intention des bibliothécaires et médiathécaires. Au programme : conférences, débats, projection...

PROGRAMME DES INTERVENTIONS

DIVERSITÉ CULTURELLE EN BIBLIOTHÈQUE : LE CAS DES MUSIQUES IMPROVISÉES

Philippe Renou abordera la question de la diversité culturelle en bibliothèque à partir du cas des musiques improvisées.

PANORAMA HISTORIQUE DES MUSIQUES EXPÉRIMENTALES

Matthieu Saladin retracera l'histoire des musiques expérimentales et de leurs enjeux, depuis leur naissance dans la seconde moitié du XXe siècle. Panorama général de ces pratiques, cet exposé ne prétend pas à l'exhaustivité mais devrait permettre à chacun de placer ses premiers repères dans une histoire foisonnante.

MUSIQUES ÉLECTRONIQUES, DU STUDIO À LA SCÈNE

Lionel Marchetti, compositeur et essayiste, se concentrera plus précisément sur la lignée des musiques électro-acoustiques et de la musique concrète. Il évoquera également le passage du studio à la scène de l'instrumentarium électronique.

ANIMATION, VIE DU FOND, CATALOGAGE : LES PROBLÈMES SPÉCIFIQUES

Xavier Galaup, Arsène Ott et Edith Anastasiou se succéderont pour soulever les principaux problèmes





ACIM

Bulletin de liaison électronique

N° 05 - juillet 2009

La musique en bibliothèque : plein soleil ou marche à l'ombre ?

concernant le catalogage, la numérisation et l'animation d'un fond discographique de musiques nouvelles.

"JOËLLE LÉANDRE, BASSE CONTINUE" : PROJECTION DU FILM DE CHRISTINE BAUDILLON

En clôture de ces journées, Christine Baudillon présentera « Basse continue », film qu'elle a réalisée en suivant pendant plus de deux ans la contrebassiste, compositrice et improvisatrice Joëlle Léandre. La projection sera suivie d'une rencontre du public avec la réalisatrice et la musicienne.

TARIFS

PLEIN TARIF

Conférences + Concerts du 25 et 26 août : 100 €

Conférences + Laissez-Passer Global : 150 €

TARIF MEMBRE ABF OU ACIM

Conférences + Concerts du 25 et 26 août : 50 €

Conférences + Laissez-Passer Global : 100 €

Pour tout renseignement et pour toute inscription, téléphoner au 03 89 45 36 67 ou adresser un mél. à info@festival-meteo.fr.

Une liste de solutions d'hébergement pour la durée du festival peut être fournie sur simple demande.

Lien vers le programme de ces journées :

<http://www.festival-meteo.fr/spip.php?rubrique17>

Lien vers le programme du festival :

<http://www.festival-meteo.fr/spip.php?mot1538>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre ou si vous rencontrez un problème de réception, merci de nous en avvertir par mél. : lemaire.acim@gmail.com

